

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Vendredi 06 Juillet 2018**

Participants :

M. TRANIN, service aménagement Chambre d'agriculture
E. MAZZUCCO, service étude Chambre d'agriculture
P MORTREUX, pédologue de la Chambre d'agriculture
H. VANDERBECKEN, élus Chambre d'agriculture
S. DECROCCQ, exploitant
C. LELIEUR, exploitant
David BARBER, GRIDLINK, accompagné d'un interprète
Pascal DERACHE, RTE
Timothée DEGRACE, Arcadis
Jérôme LAURENT, Garant CNDP de la concertation jusqu'à l'enquête publique

INTRODUCTION

Jérôme LAURENT rappelle la concertation préalable sur ce projet sous l'égide de la CNDP qui a permis de mettre en évidence un certain nombre de points de vigilance, notamment signalés par la profession agricole. Un bilan en a été dressé et des enseignements en ont été tirés par les maîtres d'ouvrage. Cette rencontre a lieu dans le cadre d'une nouvelle concertation sur le projet en cours de finalisation qui se déroulera jusqu'à l'enquête publique.

David BARBER fait le point sur l'avancée du projet depuis la concertation préalable, présente les engagements qui ont été pris par les MOA dans le dossier des enseignements tirés, et présente le calendrier des étapes futures, y compris celles engageant un processus de discussions avec les parties prenantes.

Puis Pascal DERACHE présente les avancées du projet sur la partie du raccordement au réseau national. Sont ainsi présentés des documents de travail sur lesquels figurent l'aire d'étude **envisagée** basée sur des limites physiques existantes ainsi que des idées d'emplacements et de fuseaux à proposer à l'instance locale de concertation, dans le cadre du processus de concertation dit « Fontaine », reprenant des propositions issues de la concertation préalable.

Enfin, Timothée DEGRACE, pour Arcadis, présente les études qui sont menées d'un point de vue de l'étude d'impact sur l'environnement, notamment sur le volet agricole.

ECHANGES SUR LE PROJET

Les échanges se déroulent tout au long de la présentation.

Sur la technique, Monsieur Lelieur estime qu'avec une tranchée à 1,20 m de profondeur, il y a un risque de travailler dans la nappe.

Monsieur Mortreux indique qu'il y a différents points de vue de la part du monde agricole autour de l'utilisation de « cannes » pour le rabattement de nappe et les drains en fond de fouille. Tout ceci doit s'étudier.

RTE indique qu'une étude drainage est prévue en convention avec l'ASAD. La chambre d'agriculture en prend bonne note. Le BER (Bureau d'Etudes Rurales) sera sollicité par l'ASAD via cette convention.

RTE propose plusieurs options pour les pistes travaux pour la réalisation des tranchées (solution 2 pistes de part et d'autre des tranchées ou solution 1 piste centrale). RTE précise que la vitesse de travaux en tranchée peut être estimée de 400 à 500 mètres par semaine en plein champ.

Les interlocuteurs précisent qu'il serait optimum de privilégier l'utilisation de chemins agricoles existants. Ensuite, cette question s'étudie en détail et nécessitera de connaître davantage le fuseau puis le tracé retenu. Il est aujourd'hui trop tôt pour se positionner sur une technique privilégiée.

Ils demandent si la possibilité d'envisager de longs forages dirigés entre la station de conversion et le site de Warande est ouverte, afin d'éviter les passages en parcelles agricoles.

RTE répond qu'il existe des nombreux obstacles à franchir (Autoroute, voie ferrée, importants watergangs). La longueur des forages dirigés sera à étudier. Néanmoins, le franchissement des infrastructures constitue un enjeu technique qui n'est pas simple à prendre en compte (croisement à angle droit, profondeur sous l'infrastructure, plateforme à réaliser).

La Chambre d'agriculture demande ce qu'il est en du positionnement des chambres de jonction.

RTE précise qu'elles seraient positionnées autant que possible en bordure de chemins existants. Une chambre de jonction en milieu de champs n'est pas souhaitable, gêne pour l'exploitant et Rte qui doit y avoir accès.

La chambre d'agriculture prend note que RTE prenne en compte la proposition du fuseau au Nord de l'A16 et son étude.

Néanmoins, ils regrettent l'utilisation de terres privées au sud du site de Warande alors que des terrains appartenant à RTE sont disponibles au nord.

RTE donne des précisions sur le choix de cette extension au sud : il est impossible d'implanter la station sous les lignes HT existantes. Concernant une implantation au nord-ouest ou sud-ouest du poste existant, cela n'est techniquement pas réalisable étant donné la configuration du réseau. L'emplacement est réparti sur plusieurs parcelles.

RTE mène des études pour remonter le futur poste le plus près possible du site existant de Warande. Dans l'optique de ces études, des sondages seraient à réaliser, RTE demande quelles en seraient les modalités.

La chambre indique qu'en cas de sondages pédologiques à réaliser sur les parcelles, un état des lieux préalable est obligatoire et des barèmes d'indemnisation existent. La question de l'accès au chantier pour la construction du poste sera également à discuter avec les exploitants concernés.

Monsieur LAURENT demande si RTE a un intérêt particulier pour RTE à conserver les propriétés au nord du poste, et si RTE a d'autres projets sur ces parcelles.

Pascal DERACHE l'ignore. Ces parcelles ne peuvent pas être utilisées pour le raccordement du projet GridLink. Les écuries de Warande se trouvent également sur ces terrains, dont un manège.

Il est demandé des précisions sur la largeur des bandes de servitudes : les maîtres d'ouvrages confirment la largeur de 2,50 m de part et d'autre des câbles pour les parties courant continu et alternatif

La chambre d'agriculture rappelle son souhait de ne pas se voir appliquer une double peine : consommation de terres pour le projet + pour les compensations écologiques liées au projet.

Timothée DEGRACE, du bureau d'études Arcadis, précise qu'il n'est aujourd'hui pas possible de savoir s'il y aura besoin de compensation, puisque ceci se définit dans le cadre de l'étude d'impact et que celle-ci n'a pas encore été menée. Il précise que tout sera fait pour que des mesures d'évitement et de réduction d'impact suffisent, et qu'il n'y ait pas, ou le moins possible, de besoin de compensation.

Timothée DEGRACE précise que pour le volet agricole de l'étude d'impact de la partie GridLink (en courant continu), la chambre d'agriculture sera sollicitée par GridLink. En revanche, il n'y aurait pas de besoin de réaliser de recensement, car ces données existent déjà (puisque 100% du tracé est dans les emprises du GPMD).

Ce volet agricole comprendrait une étude pédologique permettant d'apporter des préconisations techniques sur le chantier. En revanche, le fuseau de GridLink étant aujourd'hui défini, cette étude n'a pas vocation à constituer une aide à la décision pour le tracé comme elle le serait sur la partie du tracé en courant alternatif.

La question de l'indemnisation des exploitants en phase travaux sera discutée via le GPMD.

La chambre d'agriculture demande qu'elle serait la taille prévisionnelle de la station de conversion.

David BARBER répond que le GPMD a proposé une emprise de 10 ha, à l'intérieur de laquelle l'emprise définitive de 4,5 ha de la station sera définie. L'usage de la surface restante sera décidé par le GPMD.

La chambre d'agriculture demande si l'étude d'impact comportera un volet santé, notamment sur la question des champs électro-magnétiques.

Timothée DEGRACE apporte des précisions sur les champs électro-magnétiques d'un câble en courant continu. L'étude d'impact devra bien comporter un volet « santé » obligatoire.

CONCLUSION

La prochaine rencontre devrait être fixée pour la fin de l'année 2018.

L'équipe du projet remercie les interlocuteurs pour le temps accordé.